

Le 14 novembre 2025

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les propositions ci-après sont publiées aujourd'hui pour examen au titre de la procédure de défaut d'opposition, sur la [plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA](#), ainsi que sur le [site Web public du FIDA](#).

Rapport du Président:

République démocratique de Sao Tomé-et-Principe: Transition vers des systèmes alimentaires durables et nutritifs (SIAS)

Mémorandums du Président:

République fédérale du Nigeria: Programme des zones spéciales de transformation agroindustrielle (SAPZ)

République de Côte d'Ivoire: Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)

Proposition de don en faveur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Forum rural mondial pour renforcer le rôle des organisations d'exploitants familiaux dans les processus de participation à l'élaboration des politiques relevant de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale – Phase II

La disponibilité des ressources adéquates pour financer ces propositions est confirmée dans le document [EB 2024/143/R.25](#).

Conformément à l'article 24, les demandes d'examen de ces propositions à une session ordinaire du Conseil d'administration devraient être présentées par la représentante ou le représentant habilité au Conseil d'administration par courriel, au Bureau de la Secrétaire à l'adresse gms@ifad.org, le **5 décembre 2025** au plus tard.

Représentantes et représentants au Conseil d'administration
du Fonds international de développement agricole
et destinataires de copies pour information

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,
les assurances de ma très haute considération.



La Secrétaire du FIDA
Claudia ten Have